Sous Préfecture
du Havre

Havre le 10 Avril 1826.

Copie de la lettre B. du Sous Préfet à mr. Carta.

Monsieur

J'ai consulté M. le Préfet, sur la demande que vous m'avez faite par votre lettre du 5 de ce mois, relativement aux trois Portugais prévenus d'être les auteurs d'un vol, commis à Fermanbouc. La réponse de ce Magistrat est conforme à celle que j'ai eu l'honneur de vous faire le 14 Mars dernier, c'est-à-dire que l'administration ne doit pas s'opposer à ce que ces trois individus s'embarquent pour Lisbonne, ni même à ce qu'on use envers eux des moyens de persuasion pour les déterminer à y consentir, mais qu'elle ne doit se prêter à aucun autre moyen.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

P. M. le Sous Préfet en tournée
Le Membre du Conseil d'arrond.t délégué
Bellanger

Monsieur le Consul
de Portugal
Au Havre.